



MUNICIPALITE

**RAPPORT- PREAVIS N° 16/2020
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon intitulé
« Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle
de notre ville »**

Séance de la commission

Date	Jeudi 9 juillet 2020 à 17h30 (avancée)
Lieu	Salle du Conseil communal

Vevey, le 8 juin 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat de Madame Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville », a été déposé, pris en considération et renvoyé directement à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 16 mai 2019.

Dans son postulat, Madame Gigon demande à la Municipalité que soit étudiée l'opportunité de déclarer l'urgence climatique et qu'ainsi puissent être prises des mesures pour agir rapidement et le plus efficacement possible contre les nuisances faites au climat et pour réduire au mieux notre empreinte écologique. Dans ce cadre, elle a émis les souhaits suivants :

- que soient traités de manière prioritaire, tant au niveau de l'administration que du Conseil communal, tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- que dans les projets en cours et à venir, tout comme dans les achats et les dépenses, les alternatives préservant le climat, quand elles existent, soient choisies ;
- que des mesures d'information et d'éducation à la population en matière de préservation de l'environnement, de réduction des gaz à effet de serre et de l'utilisation réfléchiée et raisonnable des ressources naturelles soient prises dans le tissu social tel qu'existant ;
- que la Municipalité formalise des directives en la matière pour les différents services et présente au Conseil communal les mesures prises au fil du temps.

Dans sa séance du 27 mai 2019, la Municipalité a chargé la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU) d'étudier et de répondre au postulat de Madame Gigon. A cet effet, la DU, en étroite collaboration avec la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE), a entrepris une consultation de l'ensemble des services communaux afin de répondre de manière aussi exhaustive que possible à la postulante.

Il est à relever qu'un second postulat intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » a été déposé lors de cette même séance du Conseil communal par M. Colin Wahli, qui demande l'élaboration d'un Plan climat. Après avoir dressé un constat de la situation actuelle et des conséquences du réchauffement climatique, il rappelle le rôle majeur que doivent jouer la Confédération, les Cantons et les Communes dans ce cadre. M. Wahli souhaite ainsi que des efforts soient entrepris par la Commune de Vevey dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation. Pour ce faire, il demande la mise en place d'un « plan climat communal » établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'augmentation de la biodiversité ainsi que la mise à disposition de moyens pour y parvenir. Un prochain rapport-préavis traitera spécifiquement de ce postulat.

1. Contexte politique dans la lutte contre le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique n'est plus à démontrer et ses effets sur l'environnement (modification du régime hydrique, sécheresses, catastrophes naturelles), la santé publique (canicules, allergies, épidémies) et l'économie (diminution des rendements agricoles et des ressources halieutiques) sont d'ores et déjà tangibles. Au niveau local, l'effet du réchauffement climatique se fait également ressentir, notamment en été avec l'augmentation des températures, de la fréquence et durée des périodes caniculaires, ainsi que la formation d'îlots de chaleur urbains. Une modification du régime hydrique de la Veveyse, entraînant soit de longues périodes d'assèchement et/ou de fortes crues, est également à prendre en compte. A plus long terme,

c'est même l'approvisionnement en eau et sa qualité qui pourraient être affectés, ainsi que la santé des groupes de population dits « à risque ».

En réaction à cette situation alarmante, de nombreuses déclarations ont émané des autorités fédérale et cantonale au cours des deux dernières années. A titre d'exemple, au niveau national, la Suisse vise la neutralité carbone d'ici à 2050 et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% en 2030 par rapport à 1990. Cet objectif a été fixé en août 2018 par le **Conseil fédéral** en se basant sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Selon la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cet objectif est indicatif, mais « il montre clairement la direction que nous voulons prendre et cela créera des incitations pour investir dans des solutions favorables à la protection du climat »¹.

Dans sa séance du 19 mars 2019, le **Grand Conseil vaudois** a déclaré l'urgence climatique et a reconnu comme une des tâches les plus prioritaires la lutte contre le changement climatique. Cette déclaration implique qu'il examinera l'impact sur le climat de tout nouvel objet qui lui sera soumis et, dans la mesure du possible, traitera de manière prioritaire ceux qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences. Le **Conseil d'Etat vaudois**, pour sa part, s'est engagé à établir un Plan climat cantonal dans son programme de législature 2017-2020. Il se basera sur la « Feuille de route pour un plan climat vaudois » éditée en 2018, dans laquelle trois grands axes stratégiques sont définis : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques et la documentation sur les changements climatiques.

Parallèlement à la déclaration du Grand Conseil, les **Municipalités** de trois villes vaudoises (Lausanne, Yverdon-les-Bains et Nyon) ont déclaré l'urgence climatique au cours de l'année 2019.

A Vevey, les questions de développement durable sont pleinement intégrées à l'administration communale depuis 1997 avec la création de l'Agenda 21 local. Depuis, de multiples actions ont été mises en œuvre pour promouvoir le développement durable auprès des collaborateurs, des entreprises, de la société civile et de la population veveysanne. L'obtention du label Cité de l'Energie en 2001 était une première pierre dans la construction d'une durabilité forte. Une deuxième étape a été concrétisée par l'élaboration d'un Plan directeur communal des énergies (PDCEn) en 2009 visant à poursuivre les objectifs fixés par la Société à 2000 Watts.

Au fil des années, un véritable intérêt populaire s'est développé autour des enjeux environnementaux et climatiques, menant à l'émergence de nombreuses initiatives citoyennes et associatives. Cette dynamique a fortement contribué à faire de Vevey une des villes pionnières du développement durable en Suisse romande. A l'heure actuelle, cette volonté d'œuvrer dans le sens d'un développement durable se concentre sur la mise en place de mesures fortes pour limiter le réchauffement climatique.

2. Réponse au postulat de Mme Caroline Gigon

2.1 Déclaration de l'urgence climatique

Afin d'être en cohérence avec les récentes décisions prises au niveau cantonal en matière de lutte contre le réchauffement climatique, et dans l'optique de poursuivre son engagement en faveur du développement durable, la Ville de Vevey souhaite réaffirmer sa réelle ambition en la matière. En effet, les Communes ont un grand rôle à jouer en tant qu'incubateur de projets pour la mise en œuvre des décisions prises au niveau supérieur en favorisant une approche bottom-up.

¹ Le Temps, 28 août 2019, « La Suisse décrète la neutralité carbone en 2050 », <https://www.letemps.ch/suisse/suisse-decrete-neutralite-carbone-2050>

Ainsi, pour franchir une étape supplémentaire en direction de la lutte contre le réchauffement climatique, mais également pour montrer un engagement fort et un soutien aux préoccupations et aux attentes de sa population, **la Municipalité a déclaré l'urgence climatique dans sa séance du 8 juin 2020** et propose au Conseil communal de s'engager à ses côtés dans cette voie.

Pour que cette déclaration ne reste pas symbolique mais s'affiche comme un signal fort pour le développement de la politique climatique communale, **la Municipalité s'engage à prioriser tous les objets directement en lien avec la réduction des impacts liés aux changements climatiques et à choisir les alternatives préservant le climat pour tous projets, achats ou dépenses.** Elle propose au Conseil Communal de la suivre dans cette voie. Ainsi, il s'agirait dès à présent de :

- poursuivre et renforcer les efforts de l'administration communale dans les domaines de la durabilité et de la protection du climat ;
- renforcer la visibilité des actions de l'administration ayant un impact sur le réchauffement climatique et communiquer à ce sujet ;
- prioriser et hiérarchiser les projets et investissements pour des actions en faveur de la protection de l'environnement et du climat ;
- développer une politique de durabilité transversale tant au niveau de l'administration que de la société civile, concrétisée au travers de la mise en place d'un Agenda 2030, d'un Plan climat et du renouvellement du label Cité de l'Energie.

Précisons que le but ici n'est pas de fixer un objectif chiffré pour la réduction des gaz à effet de serre pour un horizon temporel donné. Le futur Plan climat communal permettra lui de chiffrer des objectifs en matière de réduction des émissions de CO₂ et ainsi d'offrir une série d'indicateurs permettant de suivre l'effet des différentes mesures projetées et/ou mises en place et leur efficacité.

Il est à noter que cette déclaration pourrait déboucher sur des besoins en ressources humaines et financières supplémentaires au sein de l'administration communale.

2.2. Ratification de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

Afin de formaliser son engagement en faveur du climat, la Municipalité, parallèlement à la déclaration de l'urgence climatique, a **ratifié la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes** (cf. annexe), éditée par l'Alliance pour le climat Suisse.

La ratification de la Charte représente une reconnaissance et un **engagement moral volontaire** de la part de la Municipalité, qui :

- reconnaît sa responsabilité en matière de protection du climat et est disposée à soutenir la Confédération dans sa politique climatique et énergétique ;
- se reconnaît comme faisant partie de la communauté mondiale unie dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et en particulier dans l'objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés ;
- s'engage, dans le cadre de la marge de manœuvre et des possibilités qui sont les siennes, à accroître ses efforts sur la base des principes d'action ambitieux définis par la Charte.

En ratifiant cette Charte, la Ville de Vevey envoie un signal politique fort aux autres communes et à la Confédération, pour leur faire connaître sa position. A l'interne de l'administration, elle

permettra de susciter la motivation, l'engagement et la responsabilité de la Municipalité et des collaborateurs.

Cette charte permettra également à la Ville d'informer ses citoyens et citoyennes sur ses engagements. En effet, afin de documenter cet engagement volontaire, il est demandé à la Ville de Vevey de mettre à disposition du public sur le site web de la Charte, dans les deux ans qui suivent la ratification, un bref résumé (1 à 2 pages) de ses principaux objectifs en matière de protection du climat. Ce document pourra facilement être élaboré à partir des mesures qui seront définies dans le futur Plan climat et l'Agenda 2030.

3. Traitement de l'urgence climatique par l'administration communale en 2020

La Ville de Vevey, par le biais de l'ensemble des services communaux, œuvre depuis des années dans une perspective de durabilité. La prise en considération des enjeux environnementaux est réellement intégrée au travail de l'administration, comme le montrent les différents projets présentés ci-après touchant à la thématique de l'urgence et du réchauffement climatique.

3.1 Passage de l'Agenda 21 à l'Agenda 2030 et renouvellement du label Cité de l'Energie

Deux processus majeurs liés à la politique énergétique et de durabilité de la ville vont être initiés dans le courant de l'année 2020.

L'Agenda 2030

Ce projet, porté par la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable, se concentrera sur le passage de l'actuel Agenda 21 local vers le nouvel Agenda 2030. Ce document devra permettre la mise en place d'une véritable stratégie communale en matière de développement durable en proposant une démarche transversale et opérationnelle mettant en cohérence les politiques publiques sectorielles.

En effet, l'ONU invite les collectivités engagées dans un Agenda 21 (pour le 21^{ème} siècle) à inscrire dès que possible leur démarche dans le nouvel agenda ayant un objectif temporel plus court : l'Agenda 2030². Ce nouvel agenda se base sur les 17 objectifs du développement durable (ODD) et de leurs 169 cibles (sous-objectifs) définis par les Nations Unies. Ils forment ensemble un appel mondial à agir pour relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, social, politique et économique et doivent être atteints par tous les pays membres de l'ONU d'ici à 2030.

Ces objectifs ont été repris par la Confédération via la Stratégie pour le développement durable 2016-2019. Le Conseil fédéral y présente les priorités politiques en la matière pour le moyen et long terme. Plus récemment, ces ODD et la Stratégie de la Confédération ont été adaptés pour une application au niveau cantonal et communal sous la forme du *Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons* (www.agenda2030.ch). Cet outil, édité par l'association Coord21, servira de canevas pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 à l'échelle veveysanne.

Le label Cité de l'Energie

Le deuxième processus important qui interviendra dans le courant de l'année 2020 et 2021 sera le renouvellement du label « Cité de l'Energie », suivi par la DAIE, en étroite collaboration avec la DU. En 2016, le label d'excellence Gold a été décerné à la Ville de Vevey pour la deuxième fois, au vu des mesures ambitieuses mises en place en matière de politique énergétique.

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

Le renouvellement de ce label est opéré tous les quatre ans via un audit de certification. Au cours de celui-ci, ce sont de nombreuses mesures énergétiques liées aux domaines de la planification urbaine, des bâtiments et installations, de l'approvisionnement et de la dépollution, de la mobilité, de l'organisation interne et de la collaboration/communication qui sont analysées et discutées pour trouver de nouvelles idées d'action. La poursuite des objectifs du label pousse chaque année la ville à améliorer sa politique et ses actions dans les domaines précités.

Il est à relever que la Ville de Vevey a été sélectionnée comme ville pilote pour tester un nouveau chapitre dans le catalogue de mesures de renouvellement du label, intitulé « Adaptation au changement climatique ».

3.2 Elaboration d'un Plan climat

Afin de répondre au postulat de Monsieur Wahli et de coordonner son action avec celle du Conseil d'Etat qui s'est engagé à établir un Plan climat cantonal, la Municipalité souhaite élaborer une nouvelle politique climatique par la création d'un Plan climat communal fixant des objectifs chiffrés en matière de réduction de CO₂ et exposant les moyens pour y parvenir. La question de l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques sera également traitée dans ce document.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette nouvelle politique climatique communale, un bureau spécialisé dans les domaines de l'énergie et du climat accompagnera la Municipalité et ses services. Les prestations de ce bureau se traduiront par le détachement d'un spécialiste en matière de politique climatique au sein de l'administration communale.

La sélection dudit bureau et de son spécialiste se fera via une procédure d'appel d'offres sur invitation, dont le lancement est prévu pour le mois de juin de cette année. L'engagement de la personne en charge du Plan climat aura lieu en septembre 2020 et sera conclu pour une durée d'une année.

Cette démarche sera menée en cohérence avec les projets en cours au sein de la Ville en matière d'énergie, d'urbanisme et de durabilité et en particulier avec les deux processus Cité de l'énergie et Agenda 2030 décrits précédemment. Elle sera également menée en concertation avec d'autres Communes vaudoises travaillant actuellement à l'élaboration un Plan climat (Lausanne, Nyon, Yverdon-les-Bains). La DU est également en contact dans ce cadre avec l'Unité de développement durable du Canton de Vaud qui lui a proposé un soutien.

Lorsque les objectifs de cette nouvelle politique climatique communale, ainsi que ses mesures clés auront été établis, ils feront l'objet d'un rapport-préavis au Conseil communal afin de répondre au postulat de M. Colin Wahli « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? ».

Le financement de ce mandat sera assuré par un montant de Fr. 150'000.- octroyé par le Conseil communal via un amendement sur le budget de fonctionnement 2020 de l'administration communale sur le compte N°351.3012 « Salaires du personnel auxiliaire ». En effet, lors de la séance du 12 décembre 2019, le groupe socialiste proposait de créer un poste d'auxiliaire à l'Agenda 21 afin d'engager un spécialiste des questions environnementales pour notamment élaborer un Plan climat et faire avancer le postulat sur l'urgence climatique. Il est par ailleurs mentionné que « ce poste peut être un mandat confié à une personne externe [...] ».

Au vu de la complexité du travail à effectuer et de la nature très diversifiée des tâches et compétences indispensables pour l'élaboration d'un Plan climat, l'engagement d'un/e auxiliaire n'est pas envisageable et il est apparu nécessaire de mandater un bureau spécialisé possédant toutes les compétences mobilisables pour suivre un tel projet. Ce bureau détachera une personne qui occupera le poste de coordinateur/trice de la politique climatique communale. Le/ la

coordinateur/trice s'appuiera sur les compétences complémentaires à disposition au sein de son bureau pour mener à bien les tâches confiées.

Néanmoins, étant donné qu'une dépense doit être comptabilisée selon sa nature et non selon le budget, le financement d'un tel mandat devrait se faire via le compte 351.3185 « Honoraires, études et frais d'expertise ».

Ainsi la Municipalité propose au Conseil communal de prendre acte que l'engagement du mandataire impliquera un dépassement de Fr. 150'000.- sur le compte 351.3185 « Honoraires, études et frais d'expertise », compensé par un montant équivalent non-dépensé sur le compte 351.3012 « Salaires du personnel auxiliaire ».

3.3 Projets des services communaux

Forte de son engagement depuis 1997 en faveur du développement durable, l'administration communale, par le biais de ses services, met en place des projets qui prennent en compte les questions de durabilité et de protection du climat. Dans le but de mettre en lumière cet engagement, les projets 2020 des différents services communaux qui contribueront à atténuer le changement climatique ou ses conséquences sont décrits ci-après. Il est à relever que cette liste n'est pas exhaustive et que seules les actions les plus importantes et intéressantes du point de vue du climat ont été retenues.

Il a ainsi été demandé aux services de dresser une liste des projets prévus pour 2020 qui ont un impact sur l'une ou plusieurs des trois thématiques suivantes : réduction des émissions de CO₂, maintien de la biodiversité et adaptation au réchauffement climatique. Ces projets sont recensés ici par domaine d'action.

Les services peuvent, s'ils le désirent, faire appel et être ainsi accompagnés par le délégué à l'énergie et par la déléguée au développement durable pour être conseillés en la matière et intégrer au mieux les aspects liés à ces deux domaines dans leurs différents projets.

Achats responsables et administration durable

- Réflexion autour du matériel d'impression dans les services et la rationalisation de l'utilisation du papier.
- Mise en place d'une gestion des absences informatisée et numérisée permettant l'économie de photocopies et de courriers papier.
- Mise en place d'un système de vaisselle réutilisable pour les services communaux et leurs manifestations.
- Mise à jour du plan de mobilité de l'administration communale.
- Elaboration d'un plan de mobilité de l'administration pour la phase de déconfinement liée au Covid-19.
- Remplacement graduel des souffleuses thermiques par des souffleuses électriques et utilisation plus fréquente d'aspirateurs électriques pour le nettoyage des rues à la place des souffleuses et balayeuses.
- Remplacement des saleuses pour permettre de mieux maîtriser la quantité de sel épandue.
- Production d'au minimum 1 repas complètement végétarien par semaine, voire 2 dans toutes les garderies et à l'école à la montagne La Cheneau et intensification du recours aux produits bio et de proximité pour la production de repas par les cuisines communales des garderies.
- Achat de couches-culottes bio de la marque suisse Pingo pour les garderies.

- Mise en place de distributeurs automatiques de produits vaisselle pour tous les lave-vaisselles professionnels et semi-professionnels.

Aménagement du territoire et aménagement urbain

- Réaménagement de la place du Marché (densification de l'arborisation, choix d'essences adaptées aux changements climatiques, implantation d'un nouveau système pour la récolte des eaux de pluie, pose d'un sol en stabilisé et choix de revêtement adapté, installation d'un mobilier urbain produit avec du bois de la région, mise en place d'un éclairage permettant des économies d'énergie).
- Réaménagement de la chaussée de la Guinguette (création d'une place de jeux, ajouts d'arbres, pose d'un sol en stabilisé).
- Piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau (plantation d'arbres, modification du revêtement au sol, nouveau mobilier urbain, installation de stationnements vélos supplémentaires).
- Réflexion autour des aménagements extérieurs (ex. places de jeux, végétalisation, etc.) des projets de construction et de rénovation de bâtiments privés ou publics pour améliorer la qualité de vie et visuelle.
- Compatibilité des Plans d'Affectation PA Nord-Ouest avec le Concept directeur (PDCOM) de la ville qui détermine des objectifs et principes d'aménagement allant dans le sens de la durabilité (mobilité, nature et environnement, énergie).
- Plans d'Affectation PA Nord-Ouest (pour certaines parcelles) : imposition d'un pourcentage de pleine-terre (entre 35 et 70%), imposition de raccordement au CAD, contrainte de la mise en œuvre des objectifs du label société à 2000 W, gestion du stationnement TIM mutualisé et application d'un pourcentage réduit de la norme VSS, imposition de plantation d'arbres d'essences locales et adaptées.
- Mise en place d'un contrôle énergétique externe systématique lors des demandes de permis de construire.

Economie et commerce local

- Engagement d'un délégué à l'économie locale.
- Réflexions sur l'introduction de la monnaie locale Le Léman dans l'administration communale et promotion auprès des commerces locaux.
- Participation à une étude pilote sur l'attractivité des centres villes pour le shopping dirigée par le Bureau de coordination pour la mobilité durable.
- Création d'un espace de coworking dédié à l'artisanat et à la culture dans les locaux de l'immeuble Verger 10.
- Accompagnement d'associations pour la création d'un espace collaboratif entre plusieurs acteurs au lieu-dit « Cour aux marchandises ».

Gestion des déchets et mesures « anti-gaspillage »

- Organisation de « Repair Cafés » semestriels à la bibliothèque municipale.
- Création d'une ressourcerie (espace « deuxième vie ») dans la déchetterie communale.
- Projet d'amélioration de la valorisation des déchets organiques des ménages.
- Adhésion aux collectes Gastrovert professionnel de Satom pour les déchets organiques des restaurants, des cuisines professionnelles et de l'administration.

Informatique et SIT

- Achat de matériel pour favoriser le télétravail (Microsoft 365 E3 y compris Teams, terminaux mobiles, téléphones mobiles, casques pour les PC, webcams) et amélioration des équipements actuels (p.ex. équipement des salles d'un système de visioconférence compatible avec Teams, migration vers la messagerie Outlook).
- Remplacement du central téléphonique qui permettra de mettre en place des outils plus modernes favorisant la communication.
- Relevé 3D + photographies panoramiques de toutes les rues de Vevey. Ces données permettront d'éviter de nombreuses visites dans le terrain pour des services tels que le DAIE, DUDD, DEP et ASR.

Mobilité

- Augmentation de l'offre de mobilité partagée comme Mobility et de l'offre carvélo2go.
- Création de nouveaux aménagements cyclables et lancement de l'étude pour la création d'un tube vélo pour le passage sous les voies de chemin de fer.
- Mise en place de bornes pour la recharge des véhicules électriques sur la Grande Place et dans le parking Vieille Ville.
- Réflexion sur la mise en place de zones piétonnes, de rencontre (20 km/h) et 30 km/h.
- Développement d'un véritable chemin des écoliers sécurisé pour favoriser le déplacement des écoliers à pied.
- Projet d'assainissement du bruit routier (PABR) avec mise en place d'une zone 30km/h nocturne.

Nature et biodiversité

- Mise en route des démarches pour la labellisation « Ville Verte Suisse ».
- Renouvellement du parc arboré en sélectionnant diverses essences adaptées à l'évolution du climat à l'horizon 2100, selon le programme annuel des plantations.
- Arborisation du secteur Plan-Dessus (mise en place d'un nouveau système pour l'arrosage et l'irrigation, plantation d'essences multiples adaptées aux changements climatiques).
- Renaturation et entretien d'étangs en collaboration avec Pro Natura ou des mandataires spécialisés (étangs de Bienvenue, Pra, La Veyre, etc.).
- Entretien du biotope de Chatacombe abritant une colonie de lézards verts en collaboration avec Pro Natura.
- Création d'un passage pour salamandre et construction de nouveaux drainages sur la parcelle des Toveires.
- Construction d'un mur de soutènement pour lutter contre l'érosion des berges et pose d'un panneau didactique sur la faune locale au Sentier des pêcheurs.
- Mise en place de zones rudérales dans les bandes herbeuses et bernes centrales.
- Modernisation des installations d'arrosage automatique permettant d'optimiser la consommation en eau par une meilleure dispersion des arroseurs et par une activation/désactivation simplifiée du système selon les conditions météorologiques.

- Rénovation des préaux scolaires en prenant en compte la question du maintien de la biodiversité et la qualité des surfaces (projet de "cultures" dans les préaux, sols verts vs bitume, etc.).

Patrimoine et bâtiments d'utilité publique

- Végétalisation et assainissement énergétique sur les toitures du Port Franc et l'école de la Part-Dieu.
- Intégration d'exigences d'efficacité énergétique et de composantes « ECO » dans les futurs projets de rénovation du Poids du Foin et du Chalet de la Cheneau.
- Raccordement au CAD-Gilamont des bâtiments de l'Athénée et de Verger 10.
- Remplacement des systèmes de douches défectueux afin de diminuer des pertes d'eau et d'énergie dans les bâtiments suivants : Salle de gym à Musée 5, Vestiaires à Copet 1, Vestiaires du terrain de la Veyre, Salle de gymn des Tilleuls, Vevey-Corseaux Plage.
- Passage au LED de divers éclairages (Stade de Copet 2, déchetterie, bassin extérieur de Vevey-Corseau Plage) et extinction automatique des éclairages (Salles de gymn et Stade Copet 2).
- Etude d'assainissement complet des installations techniques de Vevey-Corseaux Plage.
- Assainissement des systèmes de climatisation pour le centre d'impression et l'office de la population et amélioration de la performance du système de ventilation de l'Hôtel de Ville.
- Assainissement du système de production de chaleur pour l'ECS et/ou chauffage au Centre nautique, Temple de Saint-Martin, Pavillons de la Prairie et Louis-Meyer 2.
- Participation à une étude de l'HEPIA au sujet des bénéfices du couplage Photovoltaïque-Végétalisation sur la toiture de Maria-Belgia 16.
- Adoption du nouveau « Standard Bâtiment 2019 » de Cité l'énergie pour les projets de nouvelles constructions ou rénovations des bâtiment communaux.
- Mise en place de l'outil energoTOOLS pour la gestion, suivi et optimisation énergétique des bâtiments communaux.
- Rénovation des WC publics : mise en place de WC et urinoirs avec débits plus faibles, installation de robinets-pression et d'économiseurs d'eau pour les lavabos, réparation des fuites.
- Rénovation des fontaines, notamment de leur étanchéité.

Autres infrastructures et approvisionnement énergétique

- Projet test de revêtement bitumineux avec matériaux de recyclage à la rue d'Italie et revêtements pavés pour une meilleure infiltration au rond-point Melchers et à la terrasse Saint-Martin.
- Poursuite de la mise en séparatif du réseau d'égouts sur l'ensemble du territoire selon le Plan général d'entretien des eaux PGE.
- Travaux d'amélioration du CAD-Bleu : Mise en place de vannes TA (régulateur de débit) et assainissement des systèmes de régulation dans toutes les sous-stations, remise en état du groupe d'expansion et remplissage automatique du CAD.
- Construction de centrales photovoltaïque sur les toitures du Port Franc, école de la Part-Dieu et Simplon 14-16.

- Pose de panneaux photovoltaïques sur les couverts/tribunes du Collège de la Veveyse et au Stade de Copet.
- Lancement d'une étude d'opportunité pour le CAD-Ouest.
- Participation au projet SOLCAD de la HEIG-VD afin d'étudier l'opportunité de l'injection de solaire thermique dans le réseau du CAD-Gilamont.
- Participation au projet de turbinage des eaux de la Veveyse.
- Lancement du concept directeur d'éclairage communal (plan lumière).

Incitation, sensibilisation et communication

- Soutien aux organisateurs de manifestation et accompagnement pour encourager l'utilisation de vaisselle réutilisable et pour améliorer la gestion des déchets.
- Conférences et événements programmés par la bibliothèque, les musées et les maisons de quartier : conférence sur la contraception naturelle et écologique, conférence de F. Ribac « Une transition écologique dans le champ culturel ? », bourses aux graines, atelier de jardinage bio, grainothèque, fête des voisins, etc.
- Préparation du programme du premier trimestre 2021 de la bibliothèque portant sur la thématique de l'urgence climatique.
- Mise en place de cours citoyens sur le développement durable et la transition écologique auprès des jeunes fréquentant la mesure de transition "Coup de pouce emploi jeunes".
- Sensibilisation des écoliers aux thématiques environnementales durables en organisant des visites des infrastructures de la ville répondant à ces critères (sorties à la journée éco-responsables) et mise en place de mesures incitatives pour le tri et la réduction des déchets.
- Participation à l'événement energyDay organisé annuellement pour sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie dans les ménages.
- Participation à l'appel à projet « Commune-Rénove » (réplique du projet « Onex-Rénove ») afin de d'inciter les propriétaires à la rénovation énergétique.

Soutien et service à la population et aux associations locales

- Refonte du fonds pour l'énergie et le développement durable avec un panel d'actions subventionnées élargi.
- Création d'un nouveau site web www.vevey.ch avec un nouveau portail de guichet virtuel qui permettra aux citoyens/ennes d'effectuer un certain nombre de démarches (p.ex. demandes d'attestations de domicile) à distance.
- Création du site « Vevey s'engage » regroupant les initiatives locales et durables.
- Adhésion au réseau « Ville amie des aînés » qui prévoit la mise en place de mesures dans le domaine de la mobilité (sensibilisation et encouragement pour l'utilisation des TP) et de l'aménagement de l'espace public (favoriser une approche intergénérationnelle par l'espace urbain, par exemple via des jardins urbains).
- Labellisation "Commune ou Ville en santé", en collaboration avec les Etablissements scolaires et l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) et les différents services de la Villes.

Stratégie énergie-climat

- Passage de l'Agenda 21 à l'Agenda 2030.

- Elaboration d'un Plan climat.
- Démarrage du processus de re-audit Cité de l'énergie avec la participation comme ville pilote au nouveau chapitre 7 lié à l'"Adaptation aux changements climatiques".

Conclusions


En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

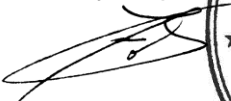
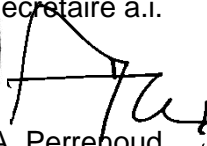
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis n° 16/2020, du 8 juin 2020, concernant la réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville » ;
- VU** le préavis de la commission des finances quant à l'engagement d'un mandataire pour l'élaboration d'un Plan climat qui impliquera un dépassement de Fr. 150'000.- sur le compte 351.3185 « Honoraires, études et frais d'expertise », compensé par un montant équivalent non dépensé sur le compte 351.3012 « Salaires du personnel auxiliaire » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de reconnaître l'urgence climatique déclarée par la Municipalité le 8 juin 2020 ;
2. de s'engager dorénavant à traiter de manière prioritaire tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique et de choisir les alternatives préservant le climat pour tout projet, achat ou dépense ;
3. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville ».

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire a.i.

 Elina Leimgruber  A. Perrehoud

Municipaux-délégués : Mme Elina Leimgruber et M. Jérôme Christen